

FINANCES

Cinéma Le Luxy

Tarif spécifique pour les lycéens participant au prix Jean Renoir

EXPOSE DES MOTIFS

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé en 2011 le prix Jean Renoir des lycéens, en partenariat notamment avec le CNC¹ et la Fédération Nationale des cinémas Français.

Equivalent du prix Goncourt des lycéens en littérature, le principe de ce prix est de proposer à des élèves d'un lycée sélectionné par l'Education Nationale au sein de chaque rectorat, de visionner huit films récents présélectionnés par des professionnels pour leurs qualités, de mener un débat s'appuyant sur une analyse filmique pour, au final, décerner leur prix à un film.

Le Luxy, au vu de l'important travail qu'il mène en direction des établissements scolaires, a été sollicité pour accueillir ce prix et proposer les séances de visionnement des huit films. De fait, de la découverte d'un cinéma échappant au circuit commercial jusqu'au travail d'éveil à la lecture de l'image qui accompagne les délibérations des lycéens, ce prix Jean Renoir prend aisément sa place dans le travail d'action culturelle du Luxy que l'Éducation Nationale salue d'une certaine manière en proposant ce partenariat.

Au niveau financier, la participation du Luxy au prix Jean Renoir ne représente aucun coût supplémentaire mais se traduit au contraire par une entrée de recettes liée à l'achat, par l'Education Nationale, de places de cinéma. En effet, ces dernières, comme le transport des élèves et celui des copies de films, sont intégralement prises en charge par l'Éducation Nationale.

Cette initiative va donc dans le sens des orientations municipales d'un accès élargi et facilité à la culture pour les jeunes ainsi que d'un travail d'analyse filmique.

C'est pourquoi, je vous propose dans le cadre de la participation du cinéma municipal Le Luxy au prix Jean Renoir, d'ajouter à la grille tarifaire du Luxy le tarif spécial Jean Renoir de 4 euros, dont le prix a été fixé nationalement par le Ministère de l'Education Nationale.

Les recettes en résultant seront à prévoir au budget primitif.

¹ CNC : Centre National de la Cinématographie

FINANCES

Cinéma Le Luxy

Tarif spécifique pour les lycéens participant au Prix Jean Renoir

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations des 23 juin 2011 et 28 juin 2012 fixant les tarifs du cinéma Le Luxy,

considérant que depuis 2011 le Ministère de l'Education Nationale organise le prix Jean Renoir des lycéens,

considérant que le cinéma Le Luxy a été sollicité par l'Education Nationale pour accueillir les lycéens participant au prix Jean Renoir,

considérant que ce partenariat correspond aux orientations municipales d'accès élargi et facilité à la culture pour les jeunes,

considérant dès lors qu'il convient de créer un tarif spécial pour ce prix dont le montant a été fixé nationalement par le Ministère de l'Education Nationale,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : CREE, à compter du 1^{er} janvier 2014, un tarif spécial dans le cadre de la participation des lycéens au prix Jean Renoir et PRECISE que ce tarif est fixé à 4 € par le Ministère de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2013/2014.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la participation du Cinéma municipal Le Luxy au prix Jean Renoir.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 DECEMBRE 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 24 DECEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 DECEMBRE 2013